

signalé l'institution d'une enquête judiciaire, et je cite à partir de là:

...mais non dans un cas en particulier. La chose a déjà été faite par décret du conseil au sujet de l'affaire dont le comité est saisi. L'enquête portera sur nos méthodes visant la sécurité nationale en général, afin d'établir tout d'abord si elles répondent aux circonstances actuelles pour la protection de l'État contre toute action subversive et, deuxièmement, si elles sauvegardent suffisamment les droits des individus lors des enquêtes effectuées aux termes de nos méthodes actuelles.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire à la Chambre que le mandat permettrait à ce moment-là, et permettrait encore, de faire enquête sur la question à l'étude, n'eût été l'inconvenance et l'intervention inutile du ministre. Mais cette maladresse ayant été commise par le ministre de la Justice (M. Cardin)—comme l'ont certes prouvé par leurs discours tous ceux qui ont pris part au présent débat et qui ont observé ce qui s'est passé à l'extérieur de la Chambre—la question n'est plus là; le ministre doit se lever et répondre de ses déclarations, de la ligne de conduite qu'il a suivie. C'est tout ce que nous demandons.

Le premier ministre a demandé tantôt au député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas): «Qu'est-ce que le député veut de plus?» Je pense, sans vouloir prêter des intentions au député, que ce que nous voulons est ceci. Nous voulons que le ministre se lève à sa place et réponde des choses qui se sont produites depuis ce temps. Nous voulons qu'il apporte des faits à l'appui de ces accusations.

Après quoi, monsieur l'Orateur, nous pourrions reprendre nos travaux courants, mais même si je n'occupe au sein de mon parti et de ce côté-ci de la Chambre qu'un rang très humble je dois informer le ministre et les adeptes du gouvernement que nous ne bougerons pas jusqu'à ce que cela se produise... (*Applaudissements*) Nous n'aborderons pas un autre domaine de discussion. Nous n'entreprendrons pas d'autres travaux parce que, à notre avis, cette question est très importante pour les députés et aussi pour le pays tout entier.

Uniquement aux fins du compte rendu, pour voir la tournure que prennent certains de ces événements, je signale un article de M. Douglas Fisher qui a paru dans le *Telegram* de Toronto, mardi le 8 mars. Inutile que je reprenne en détail tout le texte de cet article, mais on y montre très nettement comment le gouvernement, paraît-il, a manœuvré avec les journaux à propos de cette question et

d'autres. Voici un homme dont je n'ai pas toujours partagé les idées, et tous les membres de la tribune des journalistes ont différé d'opinion avec lui de temps à autre, mais j'estime qu'il a mis le doigt sur la plaie. Voilà la façon dont toute cette affaire a été présentée dès le début. Le ministre avait, je crois, l'avantage de pouvoir utiliser les journaux, voilà pourquoi il a agi comme il l'a fait cette semaine.

Nous demandons au gouvernement, par égard pour les députés soupçonnés, que le ministre de la Justice mette fin à cet argument pour que la Chambre puisse poursuivre ses travaux et qu'il mette fin lui-même à cette situation ignominieuse dont il est l'auteur, non pas lundi mais aujourd'hui. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Le ministre d'État invoque le Règlement.

L'hon. John M. Turner (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre n'est saisie, à proprement parler, ni d'une motion ni d'un autre aspect de ses travaux réguliers, je me demande s'il serait possible de persuader la Chambre et de convaincre la présidence qu'il y aurait lieu de passer à notre ordre du jour à la Chambre, afin que la question qui nous a préoccupés jusqu'ici puisse être convenablement étudiée au moyen d'une enquête judiciaire...

M. Winkler: Vous avez entendu ce que j'ai dit.

L'hon. M. Turner: ...où l'ambiance sera plus calme et moins passionnée qu'ici et afin que le Parlement puisse s'occuper des affaires du pays. (*Applaudissements*)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, depuis hier, nous assistons à un spectacle qui n'est pas beau à voir à l'extérieur du Parlement, selon les rapports que nous voyons dans les journaux, selon les nouvelles qui parviennent à l'ensemble de la population.

Des insinuations à gauche et à droite, il y en a eu. On dirait qu'on cherche actuellement, de chaque côté de la Chambre, à sortir tout ce qu'il y a de plus laid et de plus sale, et à abaisser ou amoindrir ainsi la dignité de la Chambre des communes.

Depuis hier, nous entendons les conservateurs se plaindre du fait que l'honorable ministre de la Justice (M. Cardin) ait demandé, le 4 mars, au très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) quel rôle il a joué dans